



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 86690

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet des prises d'otages régulières en Iraq. Il désire connaître les précautions prises par la France à l'égard des ressortissants français.

Texte de la réponse

Les autorités françaises, au plus haut niveau et à plusieurs reprises, ont formellement déconseillé aux ressortissants français de se rendre en Iraq. La fiche « Conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères est sur ce point très claire. Elle rappelle la flambée de violence que connaît l'Iraq, marquée par la multiplication des attentats et des prises d'otages, et elle renouvelle formellement la recommandation aux Français s'y trouvant encore de quitter le pays et pour les personnes qui envisageraient de s'y rendre, pour quelque motif que se soit, de différer leur voyage. Aujourd'hui, la communauté française se limite à quelques dizaines de personnes, dont une partie de binationaux, généralement connus de notre ambassade. Nous ne sommes malheureusement jamais à l'abri du danger : certains compatriotes peuvent en effet s'aventurer en Iraq, sans suivre nos recommandations, ni prévenir l'ambassade. Tout ressortissant français sur le sol iraquien, pour sa propre sécurité, a intérêt à se signaler aux services de l'ambassade, afin de pouvoir envisager les mesures de sécurité indispensables. Il reste que notre ambassade à Bagdad ne pourra que maintenir, de manière générale, sa position constante qui est de déconseiller tout séjour en Iraq dans les circonstances actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86690

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1977

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3632